

lorsqu'il revint de l'Afrique du Sud, ont pour celui qu'ils appellent familièrement Johnny un culte fait de confiance et d'admiration.

Tout en lui, du reste, indique l'homme né pour le commandement, pour les fatigues de la guerre, pour la vie des camps. Il est petit, trapu, doué de muscles d'acier



Le Général French.

et d'une endurance infatigable. Quand il était plus jeune, ses camarades plaisantaient ce qu'ils appelaient son manque d'élégance comme cavalier, mais aucune monture n'a jamais pu le désarçonner. L'énergie est inscrite en lettres majuscules sur tous les traits de son visage solide, à la courte moustache en brosse qu'il tor-

tille en parlant, aux yeux clairs, presque toujours baissés, et qui soudain se lèvent, déconcertant l'interlocuteur par un regard droit, perspicace et ferme.

Le général French est un homme simple, qui ne cherche qu'en lui-même les éléments de sa supériorité et méprise toute inutile vanité, mais son énergie est indomptable; quant à sa bravoure, elle est célèbre dans les troupes anglaises, où l'on ne compte que des braves. Il a su en outre, dans les plus dures nécessités de la guerre, se montrer humain.

Voici, brièvement esquissée, la figure du chef qui vient coopérer avec les chefs de l'armée française au triomphe de la civilisation sur la barbarie.

Dès le jour où, en 1907, la confiance de l'Angleterre le choisit comme le chef le plus éprouvé pour lui conférer le titre de "feld maréchal, inspecteur général des forces", sir John French fut désigné pour mener, dans le cas de coopération de l'armée anglaise avec notre armée contre l'Allemagne, "l'expédition de France."

On ne pouvait pas mieux choisir.

— o —

EN CREUSANT des tranchées, au nord de Paris, les soldats français ont découvert des obus allemands, non éclatés, et qui étaient enfoncés dans le sol depuis la guerre de 1870.

— ÷ —

QUAND le Président Poincaré visita les troupes de la ligne de feu, il ne donna aucun ordre concernant le mouvement de ces troupes bien qu'il aie pu le faire s'il eût voulu. La constitution de 1875 lui confère en effet, s'il le désire, le commandement suprême des armées en temps de guerre.